



# **CHARTE BLEUE**

## **D'ARMATEURS DE FRANCE**

***Pour un transport et des services maritimes responsables et respectueux de l'environnement***

## PREAMBULE

Au cœur des échanges mondiaux, les armateurs français œuvrent au quotidien pour un transport et des services maritimes plus compétitifs et toujours plus respectueux des hommes et de l'environnement.

## CONSTATS

Les actions et efforts accomplis par les armateurs français en matière économique, environnementale et sociale ne cessent de porter leurs fruits.

**1 – Une flotte française jeune et de qualité** : avec une moyenne d'âge inférieure à 10,5 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (contre 14,4 ans en Europe), elle est l'une des plus jeunes et des plus sûres en Europe. Plus d'une cinquantaine d'entreprises opèrent près de 1 000 navires dont environ 400 sous pavillon français.

**2 – L'excellence du pavillon français reconnu** : le pavillon français figure parmi les pavillons les plus sûrs et les plus performants au monde. Un haut niveau d'exigence en matière de sécurité, de sûreté, de respect de l'environnement et de protection sociale place le pavillon français en tête de la liste blanche du mémorandum de Paris. Il a par ailleurs été favorablement distingué en 2018 par *l'International Chamber of Shipping* sur des critères environnementaux, sociaux et de sécurité des navires.

**3 – Un mode de transport respectueux de l'environnement** : le transport maritime a depuis 20 ans, considérablement réduit son impact environnemental (pollutions par hydrocarbures enravées, amélioration de sa performance énergétique). Bien qu'il totalise 90% du transport mondial de marchandises, le mode maritime ne représente que 2,8% des émissions totales de Gaz à effet de serre (GES)<sup>1</sup>.

**4 – Le mode de transport le plus sûr** : la baisse continue des accidents maritimes est le résultat d'années d'engagements, de mobilisations, de réglementations et d'innovations.

**5 – Une activité créatrice d'emplois attractifs** (sur mer comme à terre) : Le transport maritime, c'est 22 000 emplois directs et 80 000 emplois induits en France.

## OBJECTIFS

Le secteur maritime agit conformément aux engagements des Etats au niveau mondial, en veillant à maîtriser les impacts économiques, à ne pas distordre les cadres concurrentiels et à être opérationnels et efficaces dans ses initiatives et actions.

---

<sup>1</sup> 2,8% de GES (en équivalent CO2) pour 2007-2012 \_Troisième étude de l'Organisation maritime internationale – 2014

Dans la poursuite de l'objectif de développement durable, Armateurs de France, organisation professionnelle des entreprises de transport et de services maritimes, propose aux armateurs français de renouveler et d'approfondir leurs efforts et leurs engagements :

- **En matière de Responsabilité sociale** parce que le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail sont la préoccupation première de nos entreprises. C'est d'ailleurs la mission première d'Armateurs de France.
- **En matière de responsabilité environnementale** parce que l'impact du transport maritime sur l'environnement et la santé publique est une priorité pour les armateurs. Ils s'engagent à :
  - Réduire leur empreinte environnementale de la construction au démantèlement ainsi que pendant l'exploitation des navires (émissions atmosphériques, rejets à la mer, gestion des déchets à bord, protection de la biodiversité)
  - Engager des actions proactives avec et vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux pour atteindre les objectifs de protection et réduction de l'empreinte environnementale du transport et des services maritimes

L'ensemble des entreprises françaises de transport et de services maritimes membres d'Armateurs de France adhèrent aux engagements de la Charte Bleue, quelque que soit le pavillon d'immatriculation de leurs navires. Ces engagements visent à promouvoir la réalisation d'une filière maritime engagée solidairement vers une transition énergétique réussie, tout en poursuivant un objectif global de développement durable, qui englobe de forts enjeux en matière de responsabilité sociale.

## ENGAGEMENTS

### Placer l'humain au cœur de nos préoccupations

Les conditions de travail, la qualité de vie à bord et à terre ainsi que la formation constituent des éléments déterminants pour le bien-être et la protection des salariés.

- **Assurer de bonnes conditions de travail et de vie :**
  - Conduire des actions de prévention en matière de santé, de sécurité, de sûreté et de dignité au travail,
  - Veiller au bien-être des salariés,
  - Pour les gens de mer : Dans le cadre de la Convention du travail maritime (MLC), véritable charte fondamentale des droits sociaux du marin, les armateurs français s'engagent à :
    - Appliquer des conditions de rémunération, de congé, de conditions de travail et de protection sociale supérieures à celles définies par l'Organisation Internationale du Travail,
    - Conforter l'utilisation d'une langue commune de travail bien comprise de tous et s'assurer que la composition des équipages, notamment le nombre de nationalités représentées à bord, ne soit pas un obstacle à une bonne communication à bord,

- Faire bénéficier de conditions d'hygiène et d'habitabilité convenables toute personne demeurant à bord des navires,
  - Assurer la protection des équipages face aux menaces externes (piraterie, ...).
- **Agir en faveur d'un management transparent et de qualité**
    - Privilégier des partenaires (commerciaux, portuaires, chargeurs, fournisseurs, sociétés de classification) intégrant, dans leur stratégie, les aspects sociaux et environnementaux,
    - Favoriser l'égalité des chances :
      - Aucune forme de discrimination, notamment celle fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou syndicales, la naissance ou le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ne peut être pratiquée,
      - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être assurée en matière d'emploi, de travail (partage des responsabilités professionnelles), de rémunération, de carrière et de formation.
- **Favoriser l'emploi et la formation :**
    - Maintenir l'employabilité du personnel et promouvoir la diversité dans l'entreprise,
    - Renforcer la capacité d'emploi des salariés et favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap lorsque possible,
    - Investir dans la formation, sujet permanent et prioritaire,
    - Favoriser l'accès à :
      - La formation initiale,
      - La formation continue : offrir aux salariés déjà en activité la possibilité d'accroître leur niveau de qualification et favoriser la promotion sociale (VAE, etc.),
    - Pour les gens de mer :
      - Contribuer à la défense de l'emploi navigant français en influant sur les décisions administratives et politiques,
      - Soutenir les lycées maritimes, l'action de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et embarquer les élèves de l'école dans le cadre de leur stage obligatoire,
      - Favoriser la reconversion des marins navigants vers des métiers à terre,
      - Participer à la valorisation des métiers du maritime.
- **Promouvoir la qualité de vie au travail :**
    - Impliquer tous les acteurs pour améliorer la qualité de vie au travail des compagnies,
    - Accompagner le changement en prenant en compte des évolutions de l'environnement de travail,
    - Tenir compte des temps de vie,
    - Expérimenter et partager les innovations en matière de qualité de vie au travail.
- **Favoriser le dialogue social :**

- Développer un dialogue social responsable et une relation de confiance à tout niveau,
- Garantir aux salariés et à leurs représentants une information et, si besoin, une consultation en temps utile.

## Agir en faveur de la protection de l'environnement

Les armateurs s'engagent à poursuivre, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur action en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion durable du milieu marin.

- **Agir pour la protection de l'environnement et du milieu marin :**
  - Emissions atmosphériques :
    - ✓ Adopter une attitude proactive à l'égard de la réduction des émissions des navires (gaz à effet de serre (GES), oxydes de soufre, oxydes d'azote et particules)
    - ✓ Favoriser la mise en place de technologies et l'utilisation de carburants limitant l'impact environnemental du transport maritime : carburants alternatifs tels que le GNL<sup>2</sup> ou l'hydrogène, carburants biosourcés ou produits grâce aux énergies renouvelables, utilisation de dispositifs d'épuration des gaz d'échappement, propulsion hybride (batterie et diesel), branchement à quai, propulsion ou assistance vélique, amélioration de performance des carènes et des hélices, etc...
    - ✓ Privilégier des mesures opérationnelles, telles que l'optimisation de la vitesse et l'optimisation de la conduite lors des manœuvres portuaires, qui permettent de limiter les émissions atmosphériques lorsque les conditions de sécurité et d'exploitation le permettent.
    - ✓
  - Déchets :
    - ✓ Adopter une stratégie de réduction efficace et efficiente des déchets à bord des navires, notamment des déchets plastiques, des déchets non triés, des déchets non valorisés.
    - ✓ Travailler en concertation avec les ports pour qu'ils s'engagent dans une démarche efficace et efficiente de prise en compte de ces déchets lorsqu'ils sont débarqués.
  - Protection du milieu marin, y compris en haute mer :
    - ✓ Être vigilant et adapter la conduite du navire (route, vitesse) dans les zones maritimes sensibles
    - ✓ Collaborer avec les gestionnaires d'Aires Marines Protégées et les instituts de recherche (faciliter la recherche, mesures opérationnelles spécifiques)
    - ✓ S'équiper de dispositifs de prévention des collisions pour les navires évoluant dans une zone de présence connue de mammifères marins, en particulier de cétacés, et militer pour un travail collaboratif pour améliorer ces dispositifs

---

<sup>2</sup> Gaz naturel liquéfié

- ✓ Lutter contre le transfert d'espèces invasives (par le choix des systèmes de traitement des eaux de ballast, des peintures de carène antisalissures, etc)
- ✓ Participer à la recherche sur la réduction des bruits sous-marins et suivre les recommandations OMI visant à réduire le bruit sous-marin
- ✓ Favoriser la recherche sur le milieu marin
- Ecoconstruction et démantèlement des navires
  - ✓ Promouvoir un navire du futur propre, sûr, intelligent et économe en énergie ; inscription de projets dans les investissements d'avenir, avec pour ambition la construction des navires écoresponsables et innovants
  - ✓ Assurer un recyclage sûr et écologique des navires en accord avec la réglementation Européenne et promouvoir la ratification de la Convention de Hong Kong
- Navigation en zone polaire
  - ✓ Aller au-delà des obligations du code polaire en appliquant progressivement ses recommandations, en particulier en généralisant l'interdiction d'utilisation du fioul lourd en tant que combustible à la zone Arctique.
- Formation du personnel navigant :
  - ✓ Sensibiliser les personnels navigants et sédentaires à la protection de l'environnement et des écosystèmes marins
  - ✓ Encourager la formation de personnel navigant dans une optique environnementale (ex : formation énergéticien, formation à l'écoconduite)
- **Définir la meilleure logistique de transport :**
  - Favoriser l'intermodalité, à chaque fois que possible, par le biais des transports ferroviaires et fluviaux, afin de diminuer l'empreinte carbone du transport,
  - Promouvoir le report modal (du terrestre vers le maritime)
- **Développer une démarche participative, collective et proactive :**

Ces engagements passent par la mise en œuvre de réflexions, concertations et actions constructives avec les différents acteurs (publics et privés) du secteur. Le comité de pilotage environnement est l'instance privilégiée pour impulser et assurer la mise en œuvre de cet engagement.

- Promouvoir l'instauration de filières « vertes » : GNL, Biogaz, GPL<sup>3</sup>, Energies Marines Renouvelables, Hydrogène, Hybridation, etc.
- Contribuer aux réflexions et aux travaux visant à réduire encore davantage les différents types d'émissions et de rejets autorisés par les navires,
- Soutenir la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'Union européenne afin d'atteindre le bon état écologique des eaux marines tout en permettant le développement durable des activités liées au milieu marin,
- Contribuer activement aux dialogues avec des associations de protection du milieu marin, et plus largement, de l'environnement

---

<sup>3</sup> Gaz de pétrole liquéfié

- Participer activement à des groupes de travail réfléchissant au développement durable et à la gouvernance écologique du milieu marin (ex : le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), le Cluster Maritime Français, le Conseil Supérieur de la Marine Marchande (CSMM), le Comité France Maritime (CFM), Baltic and International Maritime Conference (BIMCO), Cruise Lines International Association (CLIA), World Shipping Council (WSC), la Plateforme Océan & Climat, l'Agence française de la biodiversité ...),
- Être actif au sein de la délégation française auprès de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)
- Faire entendre une voix unifiée des armateurs français lors des divers évènements, nationaux, européens et internationaux (conférence of parties), tant par Armateurs de France que via l'ICS et l'ECSA.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité Interministériel de la mer relevant de la profession

### **Maintenir le meilleur niveau de sécurité**

- Appliquer les règles de gestion des entreprises conformes aux exigences de sécurité : établir des procédures opérationnelles rigoureuses et contrôler leur application, assurer les moyens humains et la fourniture d'équipements nécessaires
- Accompagner la formation des équipages à la sécurité tout au long de leur carrière
- Maintenir le classement du pavillon français en tête de la liste blanche du Mémorandum de Paris.

## **SUIVI ET EVALUATION**

Les armateurs adhérents d'Armateurs de France s'engagent au respect de la présente Charte Bleue ainsi qu'à une information transparente sur les conditions de son application.

Les armateurs seront valorisés dans l'application de cette Charte Bleue, au travers des différentes communications d'Armateurs de France.

Une entreprise se verra chaque année récompensée d'un Trophée « Charte Bleue » par un jury d'experts. L'objectif est de valoriser l'engagement des armateurs pour un transport et des services maritimes responsables en matière sociale et environnementale.